



## **SEANCE DU 29 JUIN 2023**

### **Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-NEUF JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 23 JUIN 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DANS LA FILIERE TECHNIQUE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE  
DEL2023-81**

### **Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** le dossier de proposition d'avancement d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, au titre de la promotion interne par voie d'ancienneté, au grade d'agent de maîtrise ;

**Considérant** qu'il convient de nommer l'agent proposé au grade d'agent de maîtrise suite à promotion interne au titre de l'année 2023 et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

La création du poste de Responsable de l'espace animation sur le grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne.

Cet emploi pourrait être pourvu, par voie de mutation interne, par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, sur le grade d'agent de maîtrise.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,  
**Vu** le tableau des emplois,

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois permanents tel que proposé ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230629-DEL202381-DE

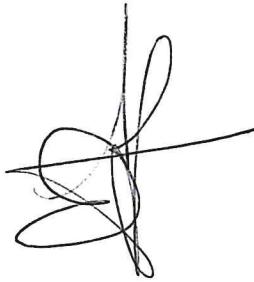
S<sup>2</sup>LO

**-DE CREER** l'emploi comme indiqué dans le tableau ci-après

Emploi	Nbre de poste concerné	Cat	Ancien grade Temps complet	Nouveau grade Temps complet
Responsable de l'espace animation	1	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maîtrise

- **DE NOMMER** l'agent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

En Mairie, le 29 juin 2023  
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 29 juin 2023  
Le Maire,  
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le